

**CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. & CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES
COUPE DE FRANCE DE DOUBLE
D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.**

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements des épreuves fédérales.
Pour plus de précisions, se reporter à la page GOLF du site internet FFSU en cliquant [ICI](#)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs de nationalité française ou étrangère licenciés à la ffgolf et à la FF Sport U.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 35 places sont réservées aux étudiantes les mieux classées au Mérite National Amateur à la date du 15 mars 2024 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés au Mérite National Amateur à la date du 15 mars 2024 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.

Attention, les joueurs qualifiés Hors Quotas sur [http : www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) devront également impérativement prendre leur licence FFSU et confirmer leur inscription au championnat de France Universitaire auprès du comité d'organisation : caen@sport-u.com

Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement le site <https://sport-u.com/sports-ind/golf/>

COMPOSITION DES ÉQUIPES

1. Coupe de France de doubles – 1^{er} jour

Équipes composées de deux joueurs ou joueuses sans limite de territoire (France entière). Mixité encouragée.

2. Championnat de France par équipes (sur la base des résultats individuels) – 2^e et 3^e jours

Équipes composées de 3 (minimum) ou 4 (maximum) joueurs ou joueuses de la même association sportive universitaire qualifiées en individuel.

Une seule licence extérieure ou individuelle par équipe est autorisée (sous réserve d'une licence individuelle ou extérieure d'une AS du même site de ligue (académie) - antenne de Ligue Régionale - et ne présentant pas d'équipe au championnat de France).

Si une AS présente plusieurs équipes, le joueur extérieur ne pourra pas être intégré dans la meilleure des deux équipes de cette AS (poids de l'équipe déterminé par la somme des index des équipes).

Les équipes seront constituées sur place en fonction des joueurs qualifiés pour le championnat de France individuel.

La composition de l'équipe est obligatoirement déposée auprès du starter, sur une fiche prévue à cet effet, avant le départ du premier joueur de l'équipe lors du 1^{er} tour de l'épreuve.

Une association peut présenter plusieurs équipes, mais une seule pourra figurer dans les trois premières places.

FORMULE DE JEU

1. Coupe de France de doubles – 1^{er} jour

Formule PATSOME (alternance de formule de jeu tous les 6 trous : 4 balles, greensome, foursome)

Participation obligatoire pour pouvoir participer au championnat de France individuel.

3. Championnat de France individuel – 2^e et 3^e jours

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / 2 jours

1^{re} série Dames : jusqu'à 15,4 d'index – Une 2^e série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index sous réserve de places disponibles.

1^{re} série Messieurs : jusqu'à 15,4 d'index – Une 2^e série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index sous réserve de places disponibles.

Pour le classement individuel en 1^{re} série, départage pour la première place en play-off au trou par trou.

4. Championnat de France par équipes – 2^e et 3^e jours

Les 3 meilleurs scores des AS par tour sont retenus pour établir le classement par équipes.

Départage en cas d'égalité : Cumul des 4^e cartes du 1^{er} et 2^e tour, puis cumul de la meilleure carte du 1^{er} et 2^e tour, puis cumul de la 2^e carte du 1^{er} et 2^e tour.

RÈGLEMENT PARTICULIER

Cadet : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Les accompagnateurs membres de l'AS engagée (et eux seuls) ont la possibilité de conseiller un joueur sous réserve qu'ils se soient identifiés auprès des organisateurs et qu'ils aient retiré leur badge ad hoc auprès du comité d'organisation.

Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Télémetre : L'utilisation d'appareils de mesure de distance est autorisée.

Épreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

PRIX

Un titre de vainqueur de la Coupe de France de doubles, un titre de Championne de France universitaire (1^{ère} et 2^{ème} série), un titre de Champion de France universitaire (1^{ère} et 2^{ème} série) et un titre de Champion.nes de France par équipes d'AS universitaire.